



Quel sont mes droit SVP !!!!

Par **hannibal71**, le **21/10/2010 à 20:52**

,Bonjour,suite a un licenciement pour faute grave enfin je suppose !(conduite d'un chariot elevateur sans autorisation) en ayant 20 ans d'ancieneté je precise . rnQuel recours peut on esperer et peut on me defendre !Merci

Par **julius**, le **23/10/2010 à 11:43**

Bonjour,rnrnUn dossier ne peut se défendre sur 3 lignes.rnJE vous invite à prendre contact avec un syndicat de salarié ou bien un avocat à qui vous apporterez l'ensemble des pièces que vous disposez dans votre dossier sur votre licenciement (contrat de travail , fiches de paie , courrier échangé , etc...)

Par **hannibal71**, le **23/10/2010 à 22:52**

Bsr Julius ,merci de m'avoir répondu au sujet de mon licenciement .rnPetite info concernant mon litige, rnJ'ai été licencié au mois de Juillet 2010.rnContacté mon syndicat de suite et depuis en attente.rnMon dossier sera monté qu'au mois de Fevrier 2011.rn7 mois d'attente cest trop long a mon avis §rnComment faire pour acclereler la procedure !rnDans l attente d'une reponse de votre part .rnCordialement.

Par **julius**, le **23/10/2010 à 23:13**

Bonjour,Un avocat prendra autant de temps ; les affaires sont nombreuses.De toute manière , vous n'aurez pas gain de cause en 15 jours , et la moyenne procédurale est de 1 à 2 ans selon la complexité de l'affaire.Désolé de ne pas p  ouvoir vous aider plus.

Par **DSO**, le **24/10/2010    10:09**

Bonjour,Je vous conseille de changer de syndicat (j'esp  re que celui que vous avez choisi n'est pas le mien). Je d  fends depuis plus de 10 ans les salari  s, et il est anormal de ne pas r  agir plus vite, m  me si nous sommes b  n  voles et tr  s souvent d  bord  s.Certains avocats n'iront pas plus vite (car ils sont aussi d  bord  s) mais d'autres auraient d  j   saisi le Conseil de Prud'hommes, d'autant plus que vous pouvez   tre plus exigeants vis    vis d'eux, car vous les payez.Cordialement,DSO

Par **julius**, le **24/10/2010    10:14**

Cher DSO,Je suis moi-m  me d  fenseur syndical , et je sais de quoi tu parles.Je suis d'accord avec toi qu'ils auraient pu saisir , sauf qu'il faut savoir l'effectif des d  fenseurs pour connaitre les possibilit  s.II ne faut pas oublier que nous fonctionnons tous en b  n  vole.J'arr  terais cependant le d  bat ici qui n'a rien    voir avec le sujet.Mais en effet , j'esp  re AUSSI qu'il ne s'agit pas du m  me syndicat que le mien.Bon WE.

Par **DSO**, le **24/10/2010    10:30**

Cher Juluis,Rien    ajouter, nous sommes d'accord. Je travaille (travailler n'est pas le mot juste) tous les week-end pour la d  fense des salari  s. Bonne continuation et bon dimanche    toi.

Par **hannibal71**, le **24/10/2010    10:47**

Bjr et merci pour toutes lles pr  cisions donn   par Julius et a DSO .Quel pourrait   tre les indemnit  es de licenciement que je pourrait obtenir ?Esque mon licenciement et d  fendables surtout !Combien pourrait me couter un avocat pour me d  fendre?MERCI A TOUS CE qui pourrait me r  pondre .Bon Week-End malheureusement avec la pluie .Cdlt a tous ..

Par **DSO**, le **24/10/2010    10:55**

Comme vous l'a dit tr  s justement Julius, il n'est pas possible de vous renseigner s  rieusement sans conna  tre en d  tail votre affaire. Pourquoi   tiez sur un chariot   l  vateur,

qui vous en a donné l'ordre, avez -vous créé un accident etc.rnrnCordialement,rnDSO

Par **hannibal71**, le **24/10/2010 à 11:03**

Bjr ,rnJe suis monté sur un charriot elevateur pour un chargement , pris l'initiative moi même.rnAucun accident na etait crée ,rnMon superieur etait au courant de ce genre de manoeuvre.rnMais je voulais faire partie du Délégué du personnel, donc un pretexte pour eux pour me licencier.Pas de syndicat dans ma societe,donc je pense que je devais dérangé,mais impossible de le prouver.rnCdlr

Par **julius**, le **24/10/2010 à 11:18**

Bonjour,rnrnLorsque vous dites que vous vouliez faire partie des DP , en avez vous exprimé l'idée par voie de courrier ?rnou bien avez vous simplement demandé la mise en place d'élections ?rn(*cela peut vous conférer un statut protecteur selon les délais*)rnrnConcernant des pistes , je ne pourrais que dire comme DSO d'aller voir un autre syndicat (CGT, CFDT, FO par exemple)

Par **hannibal71**, le **24/10/2010 à 11:28**

Je pensais faire partie du DP quand ayant exprimé par voie oral, donc non protégé.Mais travaillé en sous marin dans une société tel que la mienne ,a été tous benéfique pour certain , les ragots ou eu gain de cause . rnYa toujours des mauvaises langues, pour bien ce faire voir ,n'est-ce-pas ?rnrnAllez voir un autre Syndicat serait comme meme mal placé, quand pensez vous ?rnCela merite t il un licenciement pour faute grave ?

Par **julius**, le **24/10/2010 à 12:11**

[citation]Mon superieur etait au courant de ce genre de manoeuvre. [/citation]Pour le peu d'élément de votre dossier dont vous nous avez fait part , il faut voir si vous pouvez démontrer que l'employeur avait la connaissance du fait reprocher et l'autorisait (attestation de témoignage par exemple de vos anciens collègues)rnrnConcernant le syndicat , tout dépend l'attache que vous avez avec celui-ci.rnSachant qu'il faut regarder vos intérêts , et ne pas se résoudre à baisser les bras.rnrnCependant , l'information ne vaut pas l'adhésion;rnIl y a de nombreux syndicats qui ont mis en place des accueils juridiques (consultation gratuite);rnSur vos pièces , vous pourrez peu être en savoir plus (vos chances de gain/perte) , et vous prendrez votre décision après.

Par **hannibal71**, le **24/10/2010 à 18:52**

[b]Bsr Julius.rnMerci pour tous ces renseignements,je pense aller voir un autre syndicat pour voir si mon litige peu avancer plus vite .rnCordialement.[/b]